



LIVRET  
FORMATION

D'ACCUEIL

BIENVENUE AU  
FUNNY LEARNING LAB !



# SOMMAIRE

PRÉSENTATION D'ADVANCE CONSEIL .....	3
DES SOLUTIONS INNOVANTES .....	4
ORGANIGRAMME .....	5
ACCÈS À NOS LOCAUX .....	6
PRÉSENTATION DE NOS LOCAUX .....	7
ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	9
RÈGLEMENT INTÉRIEUR .....	10
NOS LABELS QUALITÉ .....	15



# PRESENTATION DU GROUPE

## ADVANCE CONSEIL



Brigitte Boussuat  
Présidente

Advance Conseil est un cabinet de formation créé en 1997 dont la mission, depuis toujours, est de remettre l'humain au cœur des changements.

Pour être agile dans un monde incertain et accéléré, il est capital de mieux se connaître pour gagner en confiance. Cela permet de s'appuyer sur ses forces pour oser s'aventurer en zone d'inconfort, et **apprendre chaque jour de sa vie**.

Une communauté apprenante de 850 consultants certifiés sont engagés dans cette aventure humaine !



# DES SOLUTIONS INNOVANTES

Nous accompagnons les **individus, les collectifs et les organisations** en proposant une gamme de solutions innovantes :

*Cliquez sur les logos pour plus d'informations*



4Colors : la marque qui propose 9 profils de personnalité différents : <https://www.know-futures.com/fr/blog/methode-4colors-n23>



Funny Learning : la marque s'appuie sur la neuropédagogie pour proposer une nouvelle pédagogie dynamique qui favorise la curiosité, l'envie, le plaisir, les échanges pour apprendre avec plus d'efficacité. <https://www.funny-learning.com/fr/methode.html>



Know-futures : une plateforme de formation pour apprendre, s'entraîner et se tester à distance <https://www.know-futures.com/fr/blog/know-futures-n24>



FIP : Festival de l'innovation pédagogique, organisé chaque année sur un thème d'actualité <https://www.know-futures.com/fr/blog/formation-fip-n14>

# ORGANIGRAMME

Tout au long de votre parcours de formation, avant, pendant, après, nous sommes là pour vous faire vivre une expérience apprenante inoubliable !





# ACCÈS À NOS LOCAUX



4, allée des châtaigniers  
95 390 SAINT PRIX



00 33 6 72 81 94 52  
00 33 6 14 15 56 23



[contact@know-futures.com](mailto:contact@know-futures.com)

Cliquez



Si vous venez en train, 25 mn depuis Paris, merci de nous en informer. Nous viendrons vous chercher à la **gare de Gros-Noyer Saint Prix**. Marchez en tête de train et passez sous les voies par le tunnel.

**Rendez-vous à 9h09** : ATTENTION, nous assurons une seule navette, soyez à l'heure :-)

- **Au départ de Gare du Nord** : Ligne H, départ à 8h45 pour arriver à 09h09
- **Au départ de la Gare Saint Lazare**
  - Ligne J, départ à 8H33 direction Ermont Eaubonne, puis changement à la gare Ermont-Eaubonne pour prendre la ligne H à 8h58
  - Correspondance (Ligne H) Ermont Eaubonne (09h05) - Gros noyer Saint prix (09h09)

# NOS ESPACES DE FORMATION





# ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Advance Conseil mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap

Le cabinet Advance Conseil s'engage à adapter ses formations et à les rendre accessible dans la mesure de son possible aux personnes en situation de handicap. Nous avons adapté nos parcours en fonction des recommandations de AGEFIPH pour rendre possible le suivi par des participants en situation de handicap avec des modalités alternées, des formats vidéo, audio et écrits.

Contactez-nous en amont afin d'étudier l'adaptation et supports à mettre en place. [contact@know-futures.com](mailto:contact@know-futures.com)

Voir en ligne <https://beta.profil4colors.com/fr/accueil-des-personnes-en-situation-de-handicap.html>



Nos locaux sont situés en rez-de-chaussée. Merci de nous contacter pour connaître les contraintes spécifiques et la manière possible de vous accompagner. L'espace de formation est ample facilitant la circulation des fauteuils.



Nous n'utilisons que peu, les vidéos projecteurs, et pouvons augmenter la visibilité des supports de formation. Nos slides s'adaptent au DYS, avec 30 mots en moyenne. La lecture de nos supports est facilitée par le logiciel téléchargeable <https://www.dyslogiciel.fr/>. Nos formateurs sont sensibilisés au handicap et avons mis par ailleurs un référent handicap, en mesure de vous assister tout au long du parcours.



Nos formateurs sont sensibilisés aux différentes formes de handicap afin de vous permettre, en cas de déficience auditive faible de pouvoir s'adapter. Nous mettons à votre disposition une liste d'organismes capables de vous accompagner en fonction de votre besoin (Interprète LSF)

# NOS VALEURS

Nous partageons des méthodes et outils, mais avant tout, des valeurs !

## **L'individu**

Dans un monde incertain nécessitant à chacun de s'adapter rapidement, nous considérons que toute personne a un potentiel à progresser et s'adapter. Parce que chacun est différent, nous individualisons nos accompagnements en favorisant la confiance, la remise en question et le plaisir. Nous valorisons les talents de nos stagiaires, leur handicap, pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre nos stagiaires.

## **L'humain au cœur de l'entreprise**

Nous pensons que l'entreprise a 2 richesses : Ses collaborateurs et ses clients. Nos conseils, nos formations nos accompagnements et nos coachings valorisent ce capital. Nous pensons que les entreprises qui réussissent le mieux, savent mettre en confiance, reconnaître, accompagner et valoriser leurs collaborateurs. Nous choisissons les clients qui cultivent ces valeurs.

## **Intelligence collective**

Le réseau 4Colors® repose sur la valeur de ses hommes et femmes. C'est une communauté apprenante qui évolue sans cesse. Le savoir être et les compétences relationnelles sont au cœur de notre mode de fonctionnement ouvert, libre et généreux. Nos membres s'entraident, partagent leurs bonnes pratiques et, dans leurs domaines d'expertise, contribuent à améliorer l'offre client, la pédagogie, les références clients et la communication.

## **Engagement RSE et Innovation**

Nous accompagnons nos clients dans un monde changeant et incertain. L'innovation est au cœur de notre démarche RSE. Convaincus de la nécessité de bousculer nos propres pratiques, le FIP, festival de l'innovation annuel favorise ce temps d'échange et de créativité.

## **Le travail**

Nous pensons que tout travail est potentiellement enrichissant, et de ce fait nous accompagnons les entreprises avec assertivité pour rendre le travail attractif et favoriser le bien-être au travail.

## **Culture du résultat : Exigence et réalisme**

Nos intervenants, sont des opérationnels, au contact du terrain, chefs d'entreprises, managers eux même ou anciens managers. Nos interventions s'ancrent dans la réalité permettant une mise en pratique immédiate et des progrès suivis et mesurables

## **Passion**

Exercer le métier de consultant est un choix que nous assumons avec passion et courage pour vous garantir une expérience extraordinaire ! Nous nous nourrissons des retours de nos apprenants pour améliorer sans cesse nos prestations.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 1 :**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

## **Article 2 : Discipline :**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions sauf pour des sujets liés au séminaire ;
- De faire preuve de prosélytisme et d'attitude sectaire ;

## **Article 3 : Sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

## **Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe



concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### **Article 5 : Représentation des stagiaires**

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

### **Article 6 : Hygiène et sécurité :**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles **de l'entreprise**.

### **Article 7 : Mesures « Covid-19 ».**

- 1) Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de goût ou d'odorat) ne doit pas se rendre sur le lieu de la formation et avertir le responsable de stage de son absence.
- 2) Toute personne ayant été en contact avec une personne reconnue positive au Covid-19 doit en faire part au responsable de stage avant la formation. Une annulation de la participation ou un report à une date ultérieure pourra être envisagée.
- 3) Toute personne participant à une formation doit s'inscrire sur le registre présent à l'accueil et s'engage à contacter la Chambre d'Agriculture si des symptômes évocateurs de Covid-19 se déclarent dans les 15 jours suivant la formation. Le stagiaire sera informé si des stagiaires de la même formation ou le(s) formateur(s) déclarent des symptômes dans les 15 jours suivant la formation.



4) L'accueil du public se faisant uniquement sur rendez-vous, les stagiaires ne doivent se rendre sur le lieu de formation qu'après confirmation de leur inscription au préalable auprès du responsable de stage.

5) Chaque stagiaire doit se munir, pour les journées de formation,

- D'un masque de protection papier ou tissu qui devra être porté durant la formation
- Des affaires nécessaires à la formation (stylo, papier pour la prise de notes)
- D'un repas « tiré du sac » lorsque c'est indiqué par le responsable de stage dans le courrier ou mail de convocation.

Ces consignes sont rappelées dans les convocations envoyées par le responsable de stage ou les assistant.e.s.

6) Tout au long des journées de formation, les stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrière :

- Se laver très régulièrement les mains ou utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition dans les salles de formation et à l'accueil
- Respecter une distance de 1,5 M entre les personnes
- Éviter tout contact entre les personnes
- Ne pas partager ses affaires et outils de travail entre stagiaires (stylo, ordinateur, documentation, téléphone ...)
- Ne pas changer de place assise au cours de la formation
- Tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir à usage unique
- Respecter les consignes dans les espaces communs, signalisées par des panneaux

### **Article 8 :**

Un exemplaire du présent règlement est à disposition dans l'espace de formation.

## INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter**



**Éviter  
de se toucher  
le visage**



**Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres**



**Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



## NOS LABELS QUALITÉ

Nos Notre organisme de formation, détient 3 labels experts ICPF&PSI, reconnus par le CNEFOP et satisfait aux critères qualités du décret du 30 Juin 2015. Ces labels sont précisés ci-après, mais la relation à nos clients va bien au-delà de nos obligations légales...

Notre organisme est référencé auprès de DOKELIO sous le numéro 119 506 12595 et est inscrit au Datadock. A ce titre, nous satisfaisons les 21 critères qualité.



Nous détenons par ailleurs 3 certifications auprès de ICPF&PSI, toutes trois validées au niveau EXPERT, n° 7528 ainsi que le label Qualiopi.

Ce label est reconnu par le CNEFOP comme satisfaisant au décret du 30 Juin 2015 ;